



PRÉFET DU CALVADOS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de la réglementation,
des associations et des élections

Caen, le 23 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019 APPROVISIONNEMENT DES BULLETINS DE VOTE DES LISTES DES CANDIDATS DANS LES BUREAUX DE VOTE

L'organisation matérielle de ce scrutin est actuellement assurée par la commission départementale de propagande à laquelle les services de l'État prêtent leurs concours, sous la présidence d'un magistrat.

S'agissant des bulletins de vote disponibles en mairie le jour du scrutin, certaines listes ont choisi de ne pas distribuer de bulletins de vote dans toutes les mairies mais de permettre à leurs électeurs de les télécharger depuis le site de leurs partis, les imprimer et les utiliser le jour du vote (voir détail dans tableau joint). Pour le Calvados, la commission locale de propagande a approvisionné les bureaux de vote du département des bulletins confiés par 21 listes sur 34.

Les bulletins de vote dématérialisés ont cependant été validés par la commission centrale de propagande, aussi, pourront-ils être valablement reçus le jour du vote par les présidents des bureaux de vote qui ont été rendus destinataires de toutes les versions électroniques pour effectuer ce contrôle lors du dépouillement.

Les électeurs pourront, avant de se rendre au bureau de vote, prendre tout renseignement utile sur le site officiel des listes candidates.

Le secrétaire de la commission
de propagande du Calvados,

Signé

Pascal BIARD